



En Sorbonne, le 13 novembre 2023

## **LE PRIX HENRI HERTZ 2023 RÉCOMPENSE VIOLAINE BARADUC ET CAROLINE TAÏEB**

Le prix Henri Hertz 2023 été conjointement décerné à Madame Violaine Baraduc pour sa thèse *Violences d'un autre genre. Ethnographier les mémoires criminelles des prisonnières génocidaires du Rwanda* (dirigée par Jean-Paul Colleyn) et à Madame Caroline Taïeb pour *La discrimination des burakumin dans le Japon contemporain : analyse sociologique d'un racisme invisible* (dirigée par Serge Paugam). Aboutissement de plusieurs années de recherches, ces deux thèses ont été soutenues à l'École des hautes études en sciences sociales en 2022.

Poète, écrivain, journaliste, Henri Hertz était le témoin engagé de son époque alliant une plume sarcastique et amère à un esprit ouvert, généreux et libéral, qui a su prendre le parti des faibles et des opprimés contre l'autoritarisme et toutes les formes d'exclusion de la fin du XIX<sup>e</sup> et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

La chancellerie des universités de Paris décerne depuis 1986 le prix Henri Hertz, selon la volonté d'Emma Hertz, veuve de l'écrivain. Ce prix récompense annuellement une création écrite telle qu'un roman, un essai, un mémoire, une pièce de théâtre ou tout autre écrit propre à faire connaître ou comprendre les préoccupations éthiques et civiques du courant et du milieu auxquels a appartenu Monsieur Henri Hertz, ou à reprendre dans une oeuvre de création, les inspirations de ce courant et de ce milieu.

Les recherches en anthropologie sociale de Violaine Baraduc portent sur la participation des femmes au génocide perpétré en 1994 contre les Tutsi du Rwanda, ainsi que sur l'élaboration d'une mémoire des massacres dans l'espace carcéral. À partir de plusieurs enquêtes réalisées principalement en prison entre 2009 et 2017, elle fait apparaître depuis différentes échelles et méthodes les spécificités de la violence génocidaire féminine, à la fois dans sa mise en oeuvre, dans sa judiciarisation et dans sa mise en récit. Elle s'attarde sur l'étude de l'infanticide, auquel sont consacrées deux monographies. La thèse est adossée à un long métrage documentaire, *À mots couverts*.





La thèse de Caroline Taïeb s'intéresse à la discrimination et la stigmatisation des burakumin, une minorité japonaise qui ne présente aucune différence phénotypique, ethnique, religieuse ou même linguistique avec les autres Japonais. Son travail de recherche s'appuie sur deux enquêtes qualitatives et une enquête quantitative menées dans plusieurs villes du Japon auprès des burakumin et des non-burakumin et analyse les mécanismes par lesquels la discrimination et la stigmatisation se maintiennent et peinent à être enrayerés. Le travail de Caroline Taïeb offre un cas exemplaire contribuant à l'avancée des connaissances sur une aire géographique où les questions du racisme et de la discrimination sont peu traitées dans la recherche francophone.

**Presse : 01 40 46 20 25**  
[communication.sorbonne@ac-paris.fr](mailto:communication.sorbonne@ac-paris.fr)

chancellerie des universités de Paris  
Communiqué de presse  
Communiqué de presse

